



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 septembre 2024

Les médecins libéraux investissent dans le numérique

L'usage croissant du numérique en médecine de ville se poursuit allant de la simple télétransmission des actes à la téléconsultation assistée par IA.

« Sans être tous nécessairement friand de la digitalisation de notre exercice nous engageons individuellement de plus en plus de moyens pour nous équiper et de temps pour nous former » Dr Laurent de Bastard – Coordonnateur de la Commission E-Santé de l'URPS médecins.

Dans une enquête récente, menée par l'URPS médecins IdF à laquelle plus de 300 médecins libéraux ont répondu, l'URPS constate une augmentation constante du coût des abonnements aux outils numériques. Parmi les répondants, 91 % des médecins déclarent souscrire à un abonnement pour un logiciel de gestion de cabinet (LGC), avec un coût moyen de 151,77 € par mois. Les solutions de téléconsultation, utilisées par 57 % des praticiens, génèrent également des frais moyens de 85,78 € par mois. Les outils annexes tels que l'agenda en ligne (86 % des répondants, coût moyen de 153,13 €) ou la messagerie interprofessionnelle (39 % des répondants, coût moyen de 13,10 €) s'ajoutent à la liste des abonnements mensuels. A cela vient bien entendu s'ajouter l'abonnement internet des médecins qui dépensent en moyenne 65€ par mois pour l'accès au réseau.

En complément, l'usage de ces outils numériques nécessite d'une part du temps humain, notamment en matière de formation, qui est souvent payante et d'autre part des coûts de maintenance, 41 % des médecins interrogés font appel à des services de maintenance pour leurs outils numériques, pour un coût moyen de 77,79 € par mois.

Les médecins se dotent également des périphériques métiers, tels que des lecteurs de télépaiement (66 % des répondants, coût moyen de 34,13 € par mois) ou des lecteurs de cartes vitales (61 % des répondants, coût moyen de 29,83 €).

Concernant les PC, la mise à jour de leur parc informatique est programmée, notamment avec la transition vers Windows 11 courant 2025.

Enfin, avec l'intensification de l'usage numérique, les exigences en matière de cybersécurité se renforcent. Les médecins se mettent en conformité avec les exigences RGPD en ayant recours à un DPO et à des hébergements sécurisés en fonction des pratiques.

Contacts presse : Primatice Conseil

Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95
Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84

Les résultats de l'enquête montrent que 87 % des praticiens ont constaté une augmentation significative de leurs coûts numériques, dont 56 % signalent une hausse supérieure à 15 % depuis 2019.

« Il est certain que les investissements dans le numérique ne vont pas s'arrêter là et que les médecins ont intérêt à suivre les évolutions digitales du secteur. Contrairement aux idées reçues elles ne sont pas toutes sources d'économie et il faut donc que le médecin dispose des moyens pour financer son équipement numérique qui selon nos estimations se situe aujourd'hui entre 15 et 20 % de ses frais de fonctionnement » Dr Philippe Parranque – Coordonnateur de la Commission E-Santé de l'URPS médecins.

La valorisation de ce poste de dépense n'est pourtant que très partiellement financée par la dotation numérique proposée par l'assurance maladie qui après sa refonte dans la nouvelle convention 2024, se verra divisé par deux pour atteindre un montant maximum annuel de 2940 €, sous réserve d'avoir tous les points...

Un dispositif qui ne semble pas être en totale adéquation avec la volonté de développer les innovations via les outils digitaux favorisant les parcours, les dépistages, la prévention ou encore l'utilisation de « mon espace santé »

Il faudra donc que le médecin dispose des marges de manœuvre sur la valorisation de ses actes pour garder sa capacité personnelle d'investissement.

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : urps-med-idf.org

Contacts presse : Primatice Conseil

Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95
Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84